

tarder, car la situation qu'il doit étudier est encore plus grave aujourd'hui qu'elle ne l'était en juin et juillet dernier. La besogne du comité sera donc plus importante maintenant. J'affirme que la situation est plus grave, car le problème que pose le chômage s'est aggravé depuis la prorogation des Chambres. Il est vrai que le discours du trône déclare qu'un plus grand nombre de Canadiens ont été embauchés cette année qu'au cours de toute autre année. Bien que cette déclaration soit vraie en elle-même, elle ne dit pas toute la vérité. Tout pays dont la population augmente,—ce qui se produit dans presque tous les pays du monde,—doit avoir une main-d'œuvre sans cesse croissante, de sorte que chaque année le nombre de personnes aptes à remplir un emploi augmente; cependant, si seulement un certain nombre de celles qui contribuent à l'augmentation nette de la main-d'œuvre trouvent des emplois, alors le chômage augmente, cela va de soi. Si dès le début, la situation du chômage cause déjà un problème grave et si alors on ajoute, à ceux qui travaillent, une proportion de ceux qui sont aptes à remplir un emploi, le problème que pose le chômage s'aggrave. Telle est, aujourd'hui, la véritable situation au Canada.

Comme nous le savons tous, on se sert de différents chiffres en ce qui concerne le chômage. Pour le tableau d'ensemble que j'ai l'intention de tracer à votre intention, je vais me servir de ceux du Bureau fédéral de la statistique, les derniers publiés dans le bulletin hebdomadaire du vendredi 18 novembre.

Il y a un an, en octobre 1959, nous comptons 251,000 sans-travail. En octobre 1960, nous constatons une augmentation de 209,000 dans l'effectif de la main-d'œuvre, c'est-à-dire dans le nombre de ceux qui sont aptes à occuper un emploi, mais le nombre des personnes employées a augmenté seulement de 92,000. Le nombre des sans-travail a augmenté de 117,000, de sorte que même si nous comptons, comme il est dit dans le discours du trône, plus de gens qui occupent un emploi, le taux du chômage augmente plus rapidement que celui de l'emploi. Voilà une situation dont aucun de nous ne peut être satisfait. Cette augmentation du chômage dure depuis la prorogation des Chambres, en août dernier. C'est pourquoi je dis que la tâche du comité est plus importante maintenant qu'elle ne l'était l'été dernier. Les événements passés justifient, à mon avis, certaines des décisions que le comité a prises au cours de sa dernière séance.

La motion tendant à la formation du comité spécial à la session précédente a été adoptée le 18 mai. Les membres du comité estimaient qu'ils n'avaient pas le temps de mener à bien le genre d'étude qu'exigeait le problème avant

la prorogation probable des Chambres. Il a donc commencé son travail en assumant qu'il était de nature continue. C'est un point que mentionnait le rapport que le comité a présenté à cette Chambre. Une autre de ses décisions portait que le comité devrait employer M. Deutsch, en lui fournissant un nombre suffisant d'aides pour lui permettre d'étudier ce problème à la lumière de toutes les données objectives, complètes et détaillées qu'il exige. Une troisième décision, qui constitue une mesure plutôt inusitée, portait que nonobstant le fait que le comité se trouverait dissous à la prorogation du Parlement et que le Sénat aurait également suspendu ses séances, l'équipe sous la direction de M. Deutsch devait continuer son travail de façon à pouvoir présenter un rapport au début de la session suivante.

Toutes ces décisions ont été, je crois, amplement motivées par les événements survenus depuis lors. Avant qu'on puisse trouver une solution au problème du chômage, il faut, je le répète, faire le diagnostic objectif, détaillé et fondé sur les faits, du problème lui-même, il faut examiner les causes et les caractéristiques du chômage.

L'honorable leader du gouvernement a exposé les grandes lignes des divers projets que l'équipe de M. Deutsch est en voie de réaliser. Ces projets sont le fruit des entretiens que M. Deutsch a eus avec les membres du sous-comité directeur et du comité au cours de la dernière session. Ils tiennent compte des aspects réels qu'il faut connaître avant d'essayer de trouver la solution à ce problème. A mon avis, aucun autre organisme au Canada n'est mieux en mesure d'étudier ce problème qu'un comité du Sénat. Nous ne sommes pas tenus, évidemment, de trouver une solution à ce problème; en effet, nos responsabilités se trouvent restreintes par nos attributions. Le problème du chômage peut se traiter de deux façons. D'abord, quand il y a urgence, le gouvernement effectue des dépenses aux fins de travaux publics et exhorte l'industrie privée à embaucher provisoirement un plus grand nombre de travailleurs; ensuite,—et c'est là la tâche qu'on nous a confiée,—on peut le traiter par une étude approfondie des causes qui le caractérisent, une étude que nous pousserons plus loin que personne ne l'a jamais fait auparavant au Canada. Si nous accomplissons cette tâche, nous aurons joué un rôle prépondérant en vue de résoudre le chômage.

**L'honorable Cyrille Vaillancourt:** Honorables sénateurs, en commentant sa motion, le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) a relevé les noms de cinq ou six économistes ou professeurs qui prêtent main-forte à M. Deutsch dans le travail qu'il poursuit pour le compte du comité. Sauf erreur, toutes